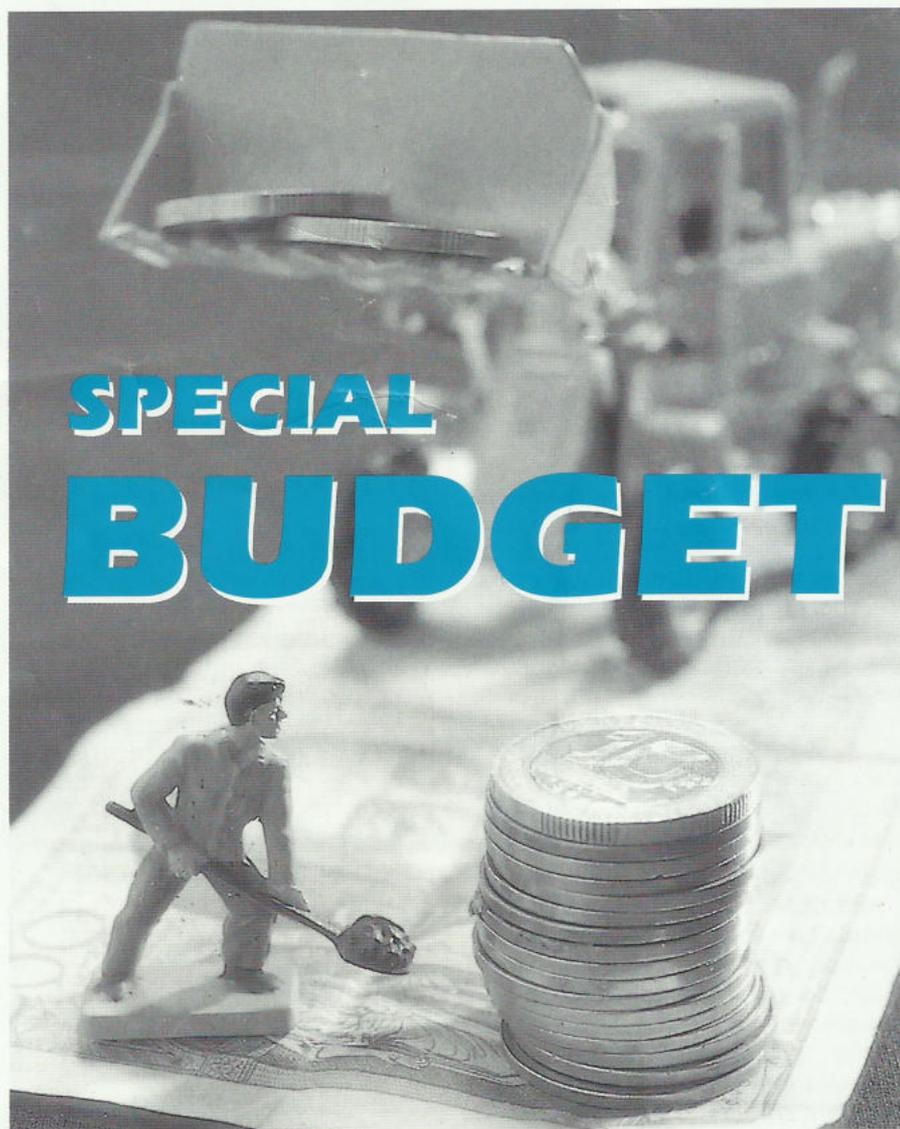


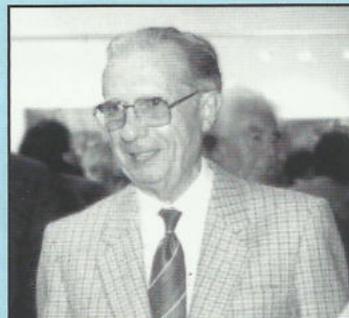
LE BUDGET PRIMITIF 93



SPECIAL BUDGET

D E L'AFFERMAGE DE L'EAU...

L'eau et l'assainissement ont leur propre budget, entièrement indépendant de celui de la commune. Les seules recettes étant celles encaissées auprès des usagers, le prix de vente du mètre cube d'eau et la surtaxe d'assainissement augmentent en même temps que les dépenses. Il existe toujours des pertes sur un réseau, variant de 15 % à des taux très élevés, en fonction de la vétusté des canalisations.



Il existe deux solutions pour augmenter les recettes: l'emprunt et les impôts locaux. En période euphorique, une commune peu endettée, comme la nôtre, peut se permettre d'emprunter. Dans les époques de crise mieux vaut éviter les dépenses supplémentaires que sont les intérêts des emprunts qui accompagnent chaque année, le remboursement partiel du capital. Quant aux impôts, personne n'apprécie leur augmentation. Nous nous sommes efforcés de respecter ces deux principes, malgré la récession économique qui entraîne depuis le milieu de 1992 une chute importante de la redevance perçue sur le chiffre d'affaires de la Carrière de Fier-raquet. Nous avons choisi de réduire, voire supprimer, les dépenses qui ne sont pas indispensables tout en prévoyant entre le budget primitif et le supplémentaire des crédits suffisants pour tout ce qui touche au social, aux écoles et à l'emploi. Les services des contributions directes ont majoré de 3% les bases d'imposition. Nous n'avons, quant à nous, absolument pas modifié les taux appliqués à ces bases, si bien que l'augmentation des taxes communales ne dépassera pas 3% pour les contribuables. En revanche, le syndicat intercommunal pour le traitement des ordures ménagères ayant majoré de 13% notre participation et de 12,20 % le traitement, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 977.000 à 1.100.000 francs.

Charles VIDAL

De l'affermage de l'eau

Jusqu'en 1991, nos sources donnaient suffisamment pour compenser les pertes. Depuis elles ont tari, si bien que nous achetons 240.000m³ pour n'en vendre que 200.000. Lorsque Toulon qui nous alimentait a cédé ses services à la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone, nous avons dû signer avec cette dernière un contrat d'achat d'eau faisant intervenir à côté de la consommation une redevance de débit. Il semblait que 15 litres par seconde fussent largement suffisants; or, au cours de l'été dernier nous avons atteint 32 litres entraînant une dépense supplémentaire de 750.000 francs.

En continuant ainsi que se passerait-il? Un nouveau contrat serait indispensable car nous n'avons aucune raison de prévoir moins en 1993 qu'en 1992. Nous avons alors calculé, en tenant compte de toutes les augmentations dont celle de la participation au Syndicat Intercommunal des eaux usées et des 750.000 francs de dépassement de 1992, que nous devrions facturer 14,17 francs le m³ d'eau et 3,21 la surtaxe d'assainissement. Ce serait beaucoup trop.

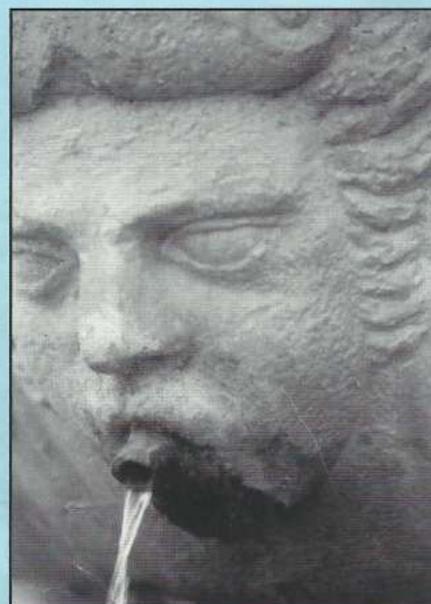
Nous avons alors étudié les propo-

sitions d'affermage de la C.E.O ; à savoir :

- la prise en compte des annuités d'emprunts soit 480.461 francs ;
- le versement en trois fois d'une somme de 1.320.000 francs permettant le remboursement des 750.000 francs ;
- la mise initiale d'un capital de 860.000 francs dans un fonds destiné à financer les travaux d'investissement et alimenté par la suite, au moyen d'un prélèvement de 7 % sur les recettes d'eau encaissées auprès des abonnés et de 21 % sur celles de l'assainissement

Un prix maintenu

De plus, la prise en charge de l'entretien complet des réseaux avec une réponse aux urgences 24 heures sur 24, sans interruption dans le courant de l'année, nous déchargerait ainsi, de l'astreinte imposée à notre personnel, les samedis, dimanches et jours fériés. La C.E.O s'engage également à maintenir le prix de vente de l'eau à 7,49 francs et de ramener à 2,60 francs la surtaxe d'assainissement au lieu de 2,67 francs. Ces prix



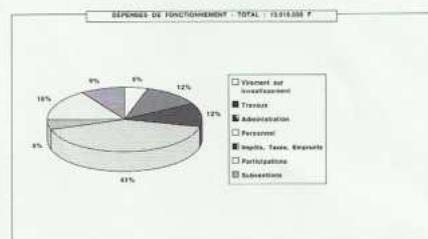
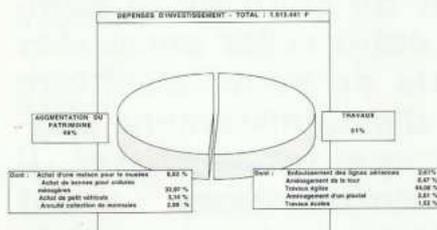
comprennent la T.V.A remboursable aux entreprises. Par la suite, l'augmentation des tarifs ne sera pas libre, mais soumise à une formule de variation convenue au départ.

Malgré la réticence de certains membres du Conseil et du Maire à se décharger du service de l'eau et de l'assainissement, il a fallu admettre que nous ne pouvions plus le gérer sereinement et qu'il était préférable de le confier à une entreprise hautement spécialisée et équipée - c'est ce qui a été décidé le 23 mars 1993.

BUDGET

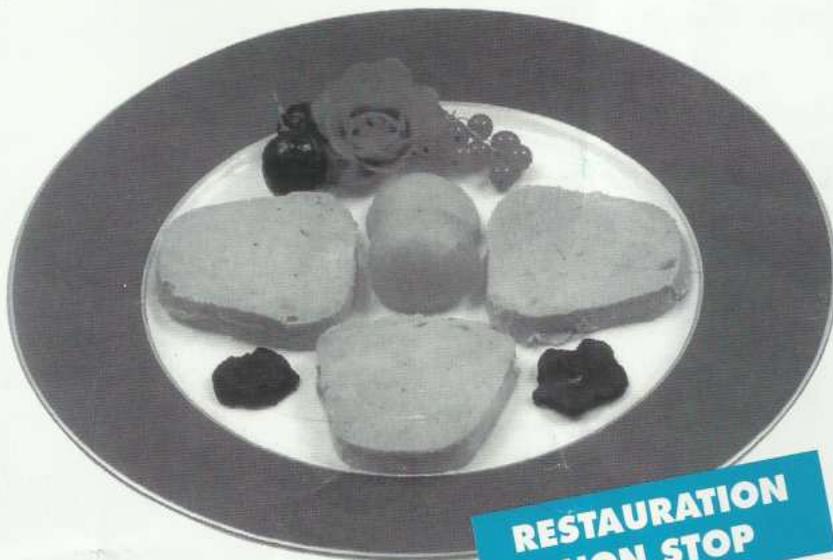
Le 23 mars dernier, le Conseil Municipal votait le budget primitif 1993. Ce budget doit prévoir les besoins de l'année et les moyens pour les réaliser. Les reliquats de l'année précédente sont retrouvés dans un budget "supplémentaire" qui dans les mois suivants, complète le premier selon l'évolution des recettes et des dépenses. Un budget comprend deux parties : Fonctionnement et Investissement. Comme leur nom l'indique la section de fonctionnement permet la marche, la gestion et l'entretien de la commune tandis que la section d'investissement concerne tout ce qui forme le patrimoine communal, l'améliore ou le modifie. L'achat d'un terrain, d'un immeuble,

d'un véhicule ou la réfection d'une route appartient à l'investissement. Les frais de personnel, de gestion, d'entretien, de participation, de scolarité font partie du fonctionnement. Il ne faut pas croire, qu'une fois le budget voté, aussitôt tout peut être réalisé. On ne peut dépenser qu'en fonction des recettes dont on dispose. Or, les impôts locaux, la dotation globale servie par l'Etat et ... la vente de nos pierres ne nous parviennent que par douzième; quant aux subventions d'investissement elles



ne sont versées qu'après que la commune a tout payé. Aussi, lorsque les dépenses de fonctionnement ne permettent pas de "virer" une partie des recettes de cette section sur celles de l'investissement, il arrive que des achats ou des travaux prévus ne peuvent pas être réalisés à moins de procéder à un emprunt ou d'augmenter les impôts.

En conséquence, il convient auparavant de bien peser chacune de ces solutions.



**RESTAURATION
NON STOP**

LE REVEST EN PERIGORD

Du 29 au 31 mai, le Revest se transforme en Province Périgourdine. Durant ces trois jours, vous découvrirez les spécialités culinaires, artistiques et culturelles de ce terroir. Au menu, dégustation de foie gras, magret de canard confit, gâteaux de noix, le tout arrosé de Monbazillac, Bergerac, et autres spiritueux proposés par la Maison MALARD. Partez à la découverte de cet ancien comté de Foix, proposée et animée par Le Lycée Agricole du Château de la Brie, et la Maison du Bornau dans les murs de la Maison des Comoni. Amateurs de monnaies vous ne serez pas oubliés puisque, Le Cabinet des Monnaies exposera "les monnaies du Sud-Ouest de la France". Une navette gratuite est à votre disposition à partir de Malvallon. L'entrée et le parking sont gratuits.

Première

Course de côte. En exclusivité et pour la première fois en France, L'Association sportive Auto du Var organise **une course de montée sur terre, les 22 et 23 mai** prochains. 50 participants sont déjà inscrits. Si vous êtes intéressés, il vous suffit d'être titulaire d'une licence de pilote et

d'adhérer à la F.F.S.A (Fédération Française des Sports). Rendez-vous samedi 22 pour une vérification technique et administrative sur la Place Jean Moulin et dimanche 23 pour deux montées d'essai de 9h00 à 12h00 et deux montées chronométrées l'après-midi, comptant pour le classement. Remise des prix à 19h00 à la Maison des Comoni.

Corrèze

Du 10 au 19 mai, partez à la découverte de la Corrèze, pour un séjour authentique d'étonnements. Ce séjour est exclusivement réservé aux personnes du 3ème âge. Renseignements et inscriptions en Mairie à l'accueil.

Chérubins

Durant les vacances de Pâques, du 19 au 30 avril, le CENTRE AÉRÉ accueillera les enfants de 3 à 6 ans.

Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00.

Inscriptions tous les jours de la semaine (excepté les mercredis et samedis) de 7h30 à 15h30 auprès de la gestionnaire de l'école primaire.

Tarifs : 48 F. par jour pour un enfant ;

42 F. par jour pour le deuxième enfant ;

50 F. par jour pour les enfants hors commune.

Au fil des pages...



Inauguration de la bibliothèque

La nouvelle bibliothèque municipale a été inaugurée le 10 février dernier, salle "Oustaou Per Tutti". Nous vous proposons près de 3 000 livres, compacts disques et cassettes vidéo, tous les mardis et vendredis de 17 heures 30 à 19 heures et les mercredis de 16 heures à 17 heures 30. Les prêts sont gratuits.

MAISON DES COMONI

Théâtre

du mardi 11 au samedi 15 mai, tous les soirs à 21 heures.

Dans leur Petit Théâtre Baraque, Branlo et Nigloo se présentent sous un angle différent, sous un jour nouveau mais toujours plus intime, et dans un rapport très direct avec leur public.

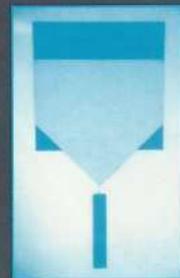
L'ENTRESORT ne reçoit que 32 spectateurs par séance, qui sont installés au premier balcon de ce petit théâtre et qui profitent d'une vue plongeante sur la scène.

Tarif : 100 Frs

Exposition

jusqu'au 13 juin

CHUBAC



Les objets, sculptures, et les collages qui occupent l'espace par l'effet du hasard, semble-t-il, témoignent d'une unité fondamentale, forment un tout cohérent dont le fil conducteur est l'enchantement de la lumière.

Lecture

mercredi 13 à 15 heures

Lecture de Serge PAUTHE.

A l'occasion de la parution de *LETTRES AUX PARENTS*, préfacées par Marcel Marechal, Serge Pauthe fera une lecture de ces lettres d'Algérie, écrites du 1er mars 1959 au 31 mars 1961.

Tarifs : 40 Frs et 20 Frs.

Exposition

"PEINTRES REVESTOIS À VOS PALETTES"

Une exposition pour peintres revestois amateurs organisée par la Commission Culture, aura lieu **du 16 juillet au 15 août inclus**, dans la Salle de la Mairie.

Inscriptions souhaitées au plus tard le 15 mai.

Prenez contact avec notre service "Accueil" en mairie.

Tél.: 94.98.90.15



THEATRE

Du mardi 11
au samedi
15 mai

Tous les soirs à 21 heures

Le Petit théâtre Baraque

présente

L'entresort du Bossu Bitor

D'après un texte
de Tristan CORBIERE
poète du 19^{ème} siècle

*Dans le fond de ce puits, un
bossu raconte la tragique his-
toire de son ancêtre BITOR,
bossu, marin de profession, et
qui perdit la vie pour l'amour
d'une femme du port...*

PAS DE FUMÉE SANS FEU!

Attention la réglementation

de l'emploi du feu est très précise. En prendre connaissance et respecter ces dispositions contribue au respect de l'environnement et à la lutte contre les incendies. Merci d'en avoir conscience.

• Dispositions générales applicables à tous :

- Faire du feu en forêt ou à moins de 200 mètres et jeter des objets en ignition depuis un véhicule est **INTERDIT TOUTE L'ANNEE.**

- Fumer en forêt ou sur les voies la traversant est Interdit du **15 mars au 15 octobre** et toléré le reste de l'année.

• Dispositions particulières applicables aux propriétaires et à

■ TOURISME:

L'office de Tourisme du Syndicat d'Initiative sera ouvert:

- tous les jours, mardi excepté, de 14 heures à 17 heures,
- le dimanche de 10h30 à 11h30.

Entre autres activités, le Syndicat propose des randonnées pédestres. Renseignements sur place : bd. de l'Egalité.

■ NAISSANCES :

- 19 Février
Justine Colette France GALLUSO à Toulon
- 15 Mars
Victoria Andréa Elise SECCHI à Toulon
- 4 Avril
Ophélie CUCCHI à Toulon
- 8 Avril
Hélène Christelle Katty LAGRECA à Toulon

leurs ayants-droit :

- Faire du feu en forêt et à moins de 200 mètres (y compris dans un incinérateur) est interdit du **1er juin au 15 octobre.** Pour le

reste de l'année, ces opérations sont possibles du 1er janvier au 14 mars et du 16 octobre jusqu'au 31 décembre. Pendant la période du 15 mars au 31 mars, tout emploi du feu doit être déclaré en mairie.

- Faire du feu à plus de 200 mètres de la forêt de même que l'incinération de végétaux sur pied à plus de 200 mètres et à moins de 400 mètres en forêt, est interdit du 1er juin au 15 octobre. Vous pouvez le faire le restant de l'année à condition de demander une dérogation en mairie, 3 semaines à l'avance.



Une réglementation contraignante pour préserver notre cadre de vie intact.

■ ENTREPRISE:

Bienvenue à STAAB ... Nouvelle société implantée sur notre commune, dont l'activité s'étend de la peinture, à la plomberie en passant par la petite maçonnerie, dont le gérant est M. Verdeille.

■ BUS :

Les titres de transports de la R.M.T.T. sont disponibles au Bar du Terminus au Hameau de Dardennes. Pour tout renseignement, contactez le 94.03.87.03.

■ MARIAGES :

- Dominique DENIS et Françoise VIDAL, le 20/03/93
- Paul THOMAS et Mireille ODVA, le 3/04/93
- J. Luc. MAUNIER et Marie Pierre FRANCOIS, le 5/04/93

MAIRIE DU REVEST : 94.98.90.15

Horaires : de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h15.
du lundi au vendredi
Permanences des élus :
sur rendez-vous uniquement

SERVICES MUNICIPAUX

- Urbanisme :
mardi et jeudi de 14h. à 17h.
- Aide Sociale :
Tous les matins de 8h30 à 12h00
- Elections : tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Service des Eaux : tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Cimetière : tous les jours de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Police Municipale : 94.98.97.35
- Gendarmerie : 94.89.49.52
- Pompiers : 18

SOCIAL

- Assistante Sociale :
Mme Morlon : 94.90.93.82
- Urgences : 94.24.04.69
- S.O.S Amitiés : 94.62.62.62

MEDICAL

- Urgences : 94.24.04.69
- Centre anti poison : 91.75.25.25
- S.O.S. Médecins : 94.31.33.33
- Ambulances Var Assistance (24h/24h) : 94.24.41.06
- S.O.S. Drogue : 05.05.88.88
- Centre Hospitalier général Font-Pré : 94.61.61.61

DIVERS

- Receveur PTT Le Revest : 94.98.90.43
- Ecole primaire : 94.98.92.47
- Ecole maternelle village : 94.98.97.06
- Cantine : 94.98.96.39
- Préfecture du Var : 94.89.90.40
- EDF urgence dépannage jour et nuit : 94.41.22.68

TAXIS

- Taxi du hameau : 94.88.90.78
- Taxi du village : 94.24.36.77
94.98.88.92